



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 7
Absents : 2

Date de la convocation : 5 juillet 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAUT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par JR MINEREAU
DUFFAULT Tetyana représentée par D BIOTTEAU
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GARNIER Béatrice représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENTS : VERDUZIER J-Bernard, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°113

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET COMMUNE

Il est rappelé au conseil municipal que des admissions en non valeur sont transmises régulièrement par notre trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

Il s'agit des créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc ...

Le Comptable du Trésor nous a adressé des états concernant **le budget de la commune**.

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

-BUDGET de la Commune :

État du 10/06/2022 pour un montant de **1 258.14€**

Eau, cantine, centre aéré, garderie

dont 194,71€ de factures d'eau non-recouvrées

État du 10/06/2022 pour un montant de **155.33€**

cantine, centre aéré

Il est rappelé qu'Eaux de Vienne Siveer rembourse à la commune les factures d'eau non recouvrées suite au transfert de compétence de 2019.

Considérant que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes

Considérant que le comptable a fourni avec l'état des taxes et produits irrécouvrable, les justificatifs des démarches effectuées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'admettre en non valeur les sommes indiquées ci-dessus sur le budget de la commune;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de la signature des états.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le
